

**SAVOIRS
RÉSISTANTS**

**MANUEL
D'AUTODÉFENSE
INTELLECTUELLE**

L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES



« CA, C'EST UN TRUC DE GONZESSE ! »

« DANS MON COUPLE, ÇA SE PASSE
TOUT BIEN ! »

« CE SONT PLUTÔT LES HOMMES QUI
ONT FAIT ÉVOLUER LES FEMMES... »

« BELLE TAPETTE ! »

« C'EST QUAND ÇA VOUS ARRANGE ! »

« IL Y A D'AUTRES PRIORITÉS ! »

« PLUS D'ÉCART DE SALAIRE »

« FEMME, HOMME, AUTRE, ÇA NE
CHANGE RIEN »

« IL Y A AUSSI DES HOMMES »

Éditeur responsable : Hervé Persain

Centre d'Action Laïque de la Province de Liège asbl

Boulevard de la Sauvenière 33-35, 4000 Liège (Belgique)

04 232 70 40

© Le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège, 2019

ISBN : 978-2-930845-06-7

Dépôt légal : D/2020/9575/01

MANUEL D'AUTODÉFENSE INTELLECTUELLE

L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

À une époque où...

- ✓ la qualification *féministe* sert souvent à discréditer un argumentaire, voire à insulter un·e interlocuteur·rice...;
- ✓ pour beaucoup, tenir à ce que le genre féminin soit rendu visible dans la langue française ou que les femmes puissent transmettre leur nom de famille à leur(s) enfant(s) relève du pinaillage;
- ✓ certain·e·s répètent qu'aujourd'hui, il n'y a plus d'inégalités entre les femmes et les hommes.

Il paraît urgent de s'armer de quelques chiffres et arguments pour affûter notre réflexion quant à ces questions et, pourquoi pas, alimenter nos luttes pour une société enfin égalitaire.

Dans ce carnet, vous trouverez neuf phrases qui stigmatisent les femmes, amoindrissent les luttes féministes ou nient carrément l'existence d'inégalités entre les sexes. Au-delà des chiffres et théories, nous mettons en évidence le caractère fallacieux, trompeur, des procédés rhétoriques à l'œuvre dans ces propos. Nous avons fait le choix de ne retenir qu'un seul procédé par propos analysé et de le nommer moisissure argumentative. Gardons néanmoins à l'esprit que ces catégories ne sont ni figées, ni hermétiques : une même proposition peut être au croisement de plusieurs moisissures argumentatives.

QU'EST-CE QU'UNE MOISSURE ARGUMENTATIVE ?

**Procédé rhétorique ou mécanisme langagier
qui présente une opinion comme
évidente, rationnelle et claire,
alors qu'elle s'appuie sur des arguments illogiques,
des preuves bancales ou biaisées, etc.
Nous en définissons neuf ici
mais il en existe bien d'autres¹!**

¹ Pour en savoir plus, nous vous renvoyons vers le Collectif de recherche transdisciplinaire esprit critique & sciences (CORTECS) qui a diffusé plusieurs recueils à ce sujet, disponibles ici : <https://cortecs.org/outillage/>.

« ÇA, C'EST UN TRUC DE GONZESSE ! »»

Prendre soin de soi, des autres, l'émotivité, cancaner, le ménage, la cuisine, le repassage... Autant d'activités et caractéristiques que beaucoup assignent d'office, et parfois de manière méprisante, aux femmes. Les hommes seraient faits pour certaines tâches, nécessitant force et courage; les femmes pour d'autres, alliant douceur et sensibilité. C'est une **complémentarité prétendument naturelle** qu'il ne faut ni interroger, ni bousculer, au risque de bouleverser toute la société.

Or, s'il n'est nullement question de nier certaines différences biologiques et hormonales liées aux sexes, **l'attribution de rôles aux femmes et aux hommes relève, non pas d'un ordre naturel, mais bien d'une construction sociale et culturelle : le genre.** Les stéréotypes qui collent aux genres enferment l'homme comme la femme dans des tâches et comportements, parfois en complète contradiction avec les attentes et envies de chacun·e.

La neurobiologiste Catherine Vidal, directrice de recherche à l'Institut Pasteur, prouve d'ailleurs que le développement du cerveau dépend de l'apprentissage et de l'environnement. Ainsi, **aucune différence de fonctionnement cérébral n'est perceptible entre les sexes².** Hommes comme femmes disposent des mêmes capacités intellectuelles et émotionnelles mais il s'agit de leur permettre de les solliciter et de les développer de la même manière.

2 Vidal, Catherine « Les cerveaux des filles et des garçons : au-delà des préjugés », *Quand les temps changent, les bébés changent-ils ?* ERES, 2018, pp. 201-218.

Cette tendance à classer nos activités et comportements en fonction du genre induit une hiérarchisation et justifie la présence d'inégalités de fait entre les individus.



**Type de moisissure argumentative utilisée :
l'appel à la nature (ou sophisme naturaliste)**

<< ÇA, C'EST UN TRUC DE GONZESSE ! >>

Le mécanisme consiste à fonder son jugement sur un objet, un comportement, etc., sur la base de son rapport à la nature. **Parce qu'une chose est qualifiée de naturelle (ou contre-nature), elle serait forcément bonne, justifiée, défendable, vraie (et inversement).** Or, définir ce qui est naturel ou non constitue une première difficulté, à laquelle s'ajoute le constat suivant : nombre d'éléments issus de la nature sont loin d'être bons (venin, tsunami...).

Dès lors, prétendre que les femmes et les hommes sont naturellement et respectivement faits pour telle ou telle chose, ça paraît tout de suite un peu hasardeux comme propos, non ?



« QUELLE TAPETTE ! »

Si un homme se plaint, prend soin de lui, rate quelque chose ou manifeste ses émotions ouvertement, il s'expose bien souvent à cette insulte, présument de son orientation homosexuelle ou, à tout le moins, dénigrant presque automatiquement sa masculinité, voire sa virilité. Comme le rappelle le sociologue Sébastien Chauvin, auteur de *Sociologie de l'homosexualité*, **homophobie et sexisme vont de pair** : ce sont bien des noms féminins qui sont utilisés pour attaquer l'interlocuteur (tante, tarlouze, fiotte...³). Être doté de caractéristiques culturellement attribuées aux femmes serait donc malvenu et même honteux.

Par les moqueries, il s'agit de **redéfinir un rapport de domination** : les *vrais* hommes, par essence virils et puissants, rappellent leur supériorité face aux homosexuels, aux hommes dits efféminés ou qui souhaitent exprimer leur sensibilité librement, ainsi qu'à l'égard des femmes, toutes ces catégories étant jugées comme plus faibles. Sous couvert de l'humour donc, le recours à ces termes méprisants relève de l'insulte homophobe et sexiste, renforçant des clichés et confortant un système machiste où il est permis de considérer tout ce qui s'apparente aux femmes comme inférieur.

À titre d'exemple, selon Véronique De Baets⁴, experte « genre et emploi » à l'Institut pour l'égalité des hommes et des femmes, des recherches ont prouvé que 60% des hommes aimeraient passer plus de temps avec leurs enfants mais, culturellement,

3 Perrotin, David et Bordages, Anaïs « Pourquoi «fiotte», «tarlouze» ou «tapette» sont des propos homophobes ? » : disponible sur <https://www.buzzfeed.com/davidperrotin/pourquoi-fiotte-tarlouze-tapette-sont-des-propos-homophobes> , page consultée le 28/08/2018.

4 Propos recueillis par Oxfam-Magasin du monde, *Comment lutter contre les inégalités hommes-femmes en Belgique?*

Vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=VgAlZsR1qew>.

ils ressentent cette demande comme difficilement formulable auprès de leur employeur. Comment seraient-ils perçus en tant qu'hommes, s'ils manifestaient la volonté de s'occuper davantage de leur famille ?



**Type de moisissure argumentative utilisée :
l'argument du vrai Écossais**

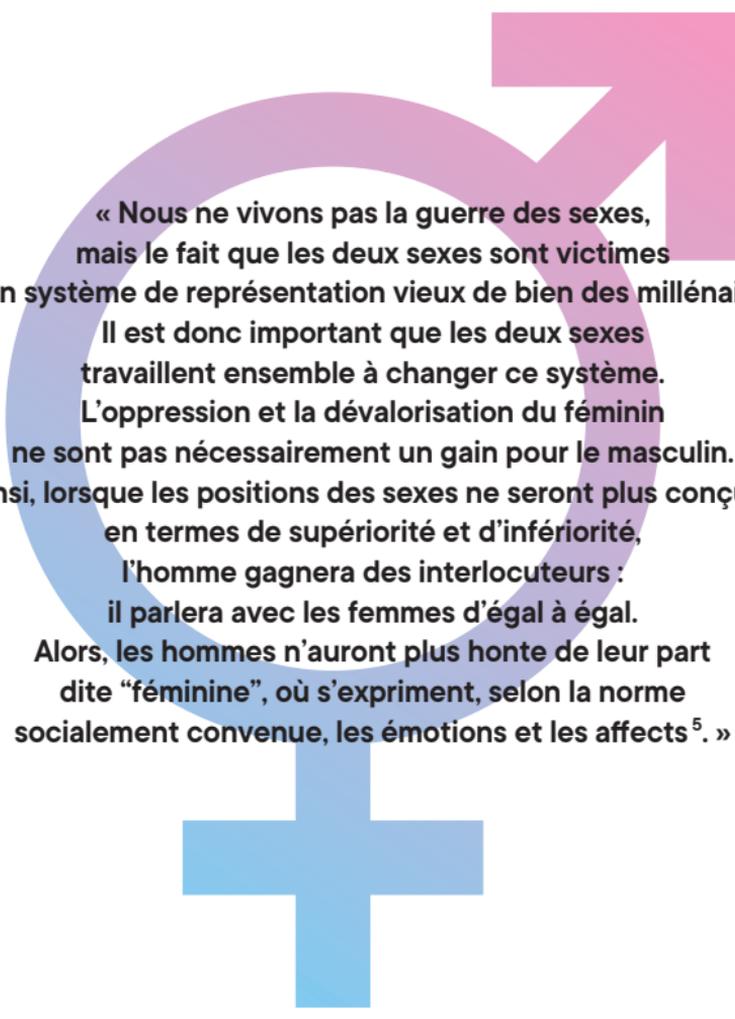
« QUELLE TAPETTE ! »



« Quelle tapette » et les autres insultes de ce style reviennent à dire « ce n'est pas un *vrai* homme », l'excluant du groupe en jugeant ses comportements et attitudes comme indignes de lui. S'il était demandé aux personnes de définir les critères d'appartenance au groupe de référence, il y a fort à parier que les stéréotypes de

genre et les généralisations abusives invalideraient le propos rapidement et dévoileraient la faiblesse du raisonnement...

Par l'argument du vrai Écossais, il s'agit de **nier l'appartenance d'une personne à un groupe, sous prétexte qu'elle n'en partage pas certains attributs réputés intrinsèques**. « Tous les Écossais boivent du whisky. – Mon oncle est écossais et il ne boit pas de whisky. – Alors ce n'est pas un *vrai* Écossais ».



« Nous ne vivons pas la guerre des sexes, mais le fait que les deux sexes sont victimes d'un système de représentation vieux de bien des millénaires. Il est donc important que les deux sexes travaillent ensemble à changer ce système. L'oppression et la dévalorisation du féminin ne sont pas nécessairement un gain pour le masculin. Ainsi, lorsque les positions des sexes ne seront plus conçues en termes de supériorité et d'infériorité, l'homme gagnera des interlocuteurs : il parlera avec les femmes d'égal à égal. Alors, les hommes n'auront plus honte de leur part dite "féminine", où s'expriment, selon la norme socialement convenue, les émotions et les affects⁵. »

⁵ Héritier, Françoise, *Une pensée en mouvement*. Textes réunis par Salvatore d'Onofrio, Odile Jacob, Paris, 2009, p.119.

« FÉMINISER LA LANGUE, L'ÉCRITURE INCLUSIVE, ETC., C'EST SE COMPLIQUER LA VIE... IL Y A D'AUTRES PRIORITÉS ! »

La langue, outil de communication, évolue selon les usages : les règles qui la codifient imposent certaines normes, valables dans un contexte spatio-temporel donné. Dès lors, se rappeler qu'elles sont le résultat de choix et le reflet d'une culture autorise à les remettre en question. C'est d'ailleurs le cas aujourd'hui. De nombreuses personnes s'insurgent contre une forme de sexisme véhiculée par la langue française. Citons par exemple la règle du « masculin qui l'emporte sur le féminin » et souvenons-nous qu'elle n'a pas toujours existé. Cette prescription était, dès son origine, porteuse d'une idéologie très affirmée : le masculin était réputé plus noble que le féminin, en raison de la supériorité d'un sexe sur l'autre⁶.

Jean-Marie Klinkenberg, linguiste et sémioticien, affirme par ailleurs que la langue peut être une source d'oppression, d'exclusion et de domination⁷. Dans cette optique, pourquoi ne pas s'atteler à son évolution ? Pourquoi maintenir un sexisme linguistique ? Il ne s'agit pas de pinailler sur des petites choses sans importance, au détriment d'autres combats que d'aucuns jugent prioritaires mais

⁶ Bona, Dominique « Genre : accord ou désaccord » ; disponible sur <https://institutens.wordpress.com/dictionnaire-ecole-femmes-genre/>.

⁷ Klinkenberg, Jean-Marie *La langue dans la cité, Vivre et penser l'équité culturelle*, Les Impressions nouvelles, Bruxelles, 2015, pp. 40-52.

bien de **s'inscrire dans une lutte globale** pour remettre en cause certaines situations acquises et autres privilèges liés à une position dominante.

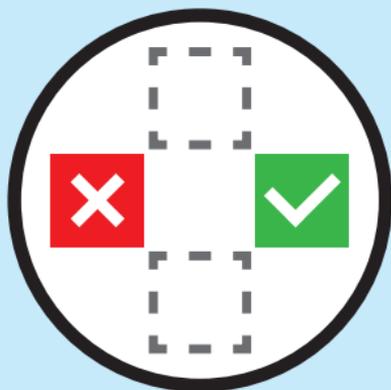
Il y a fort à parier qu'une société plus égalitaire passera également par le développement d'une grammaire respectueuse de chacun·e et d'une éthique du langage invitant les locuteur·rice·s à réfléchir à ses propos et à ce qu'ils charrient comme représentations du monde.



Type de moisissure argumentative utilisée : le faux dilemme⁸

Dans ce cas concret, travailler à supprimer le sexisme véhiculé par le langage est présenté comme un détail et si on s'y attèle, on se détourne des combats prioritaires... Bien sûr, si ça revient à perdre son énergie dans des futilités, autant ne rien

faire. Pourtant, en quoi l'un empêche-t-il l'autre? N'est-il pas envisageable d'agir sur ce front parallèlement aux autres?



La faux dilemme consiste à **réduire abusivement les possibilités de résolution d'un problème, convainquant qu'il faut choisir entre deux options exclusives.**

8 Ou trilemme, quadrilemme..., selon le nombre de propositions mutuellement exclusives.

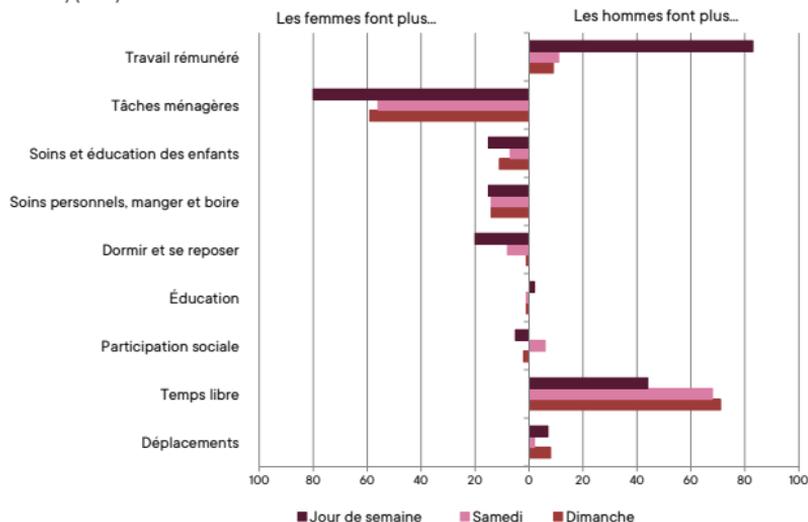
« LES INÉGALITÉS À LA MAISON, C'EST DU PASSÉ... DANS MON COUPLE, ÇA SE PASSE TRÈS BIEN ! »>

Cette affirmation ne résiste pas à l'épreuve des chiffres rapportés par l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes⁹. De leurs études ressort que **l'emploi du temps reste fortement genré**.

À titre d'exemples, par rapport aux hommes, en 2013 :

- ✓ les femmes consacrent 11 heures de plus aux tâches ménagères et aux soins des enfants chaque semaine,
- ✓ elles disposent de presque 7 heures 30 minutes de moins à consacrer à leurs loisirs.

Différence dans l'emploi du temps moyen un jour de semaine, le samedi et le dimanche selon le sexe (en minutes) (2013)



⁹ Cardelli, Rébecca et O'Dorchai, Sile « Égalité entre les femmes et les hommes en Wallonie. Photographie statistique », IWEPS, 2017.

Autre chiffre significatif, lorsque les femmes réduisent leur temps de travail rémunéré, on note que leur nombre d'heures de travail total (rémunéré et familial/ménager) diminue de 38 minutes, alors que ce choix du temps partiel rémunéré, posé par les hommes, fait baisser de 4 heures 28 minutes leur charge de travail totale. **Quelle que soit la situation professionnelle, les tâches liées à la maison et à la famille continuent à être majoritairement prises en charge par les femmes.**

Par conséquent, si certain·e·s d'entre nous se montrent attentif·ive·s à une répartition des tâches plus égalitaire entre les sexes et si tout progrès dans ce sens est à saluer, force est de constater que **l'évolution est toujours trop lente** et que les différences demeurent bien marquées en Wallonie, avec des rôles sociaux encore nettement sexués.

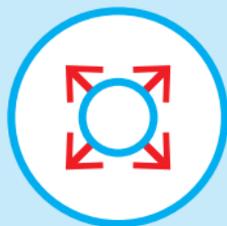


Type de moisissure argumentative utilisée : généralisation hâtive

S'il est possible que certains couples hétérosexuels se partagent tâches et charges équitablement ou, *a minima*, qu'il y ait une évolution en la matière, généraliser cette expérience à l'ensemble de la population paraît tout à fait abusif.

Se baser sur un trop petit nombre de cas, voire sur son cas personnel, pour tirer des conclusions générales au sujet d'un ensemble

donné, c'est le procédé rhétorique à l'œuvre ici. Bien sûr, il n'est pas question de nier la valeur d'une expérience personnelle ou celle d'un petit groupe mais plutôt de rester vigilant·e et de garder à l'esprit qu'elle ne reflète pas nécessairement une réalité plus globale.



« AUJOURD'HUI, IL N'Y A PLUS D'ÉCART DE SALAIRE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES »»

En Belgique, une femme gagne en moyenne 8% de moins par heure de travail qu'un homme. Par année, suite à l'effet des temps partiels, cet écart se creuse pour lui donner une rémunération de 21% inférieure¹⁰.

Tableau 1 : Écart salarial sur base des salaires horaires et annuels bruts moyens (2009-2014)

	2010	2011	2012	2013	2014
Écart salarial en salaires horaires	9,8%	9,7%	8,6%	8,0%	7,6%
Écart salarial en salaires annuels	22,8%	22,0%	21,8%	20,9%	20,6%

Sources : Bureau fédéral du Plan et DGSIE, enquête sur la structure et la Répartition des salaires.

On le voit dans ce tableau, les écarts se réduisent faiblement au fil des années. Cependant, **malgré les lois belges existantes et les barèmes salariaux, une femme gagne toujours moins qu'un homme en Belgique aujourd'hui**. Cela s'explique par plusieurs facteurs : leurs contrats à temps partiels (43,9% de travailleuses à temps partiel contre 9,6% de travailleurs), fréquemment contraints et non choisis; les moindres valorisations et rémunérations moyennes dans les secteurs d'activité et fonctions occupés par une majorité de femmes; le maintien des femmes à des postes subalternes (75% des membres de directions sont des hommes); etc.


¹⁰ Données disponibles sur : <http://statbel.fgov.be/sites/default/files/2017-12/Rapport%20Ecart%20salarial%202017.pdf>.

Au-delà de ceux-ci, les discriminations salariales que subissent les femmes sont parfois plus difficilement objectivables et le résultat de visions ancrées depuis plusieurs décennies. En effet, pour justifier des salaires inférieurs, certains discours patronaux évoquaient notamment l'absentéisme des femmes qui serait plus important, impactant leur productivité et légitimant un salaire inférieur, ou encore qu'une égalisation des salaires s'avèrerait irréalisable sans mettre en péril la rentabilité de la structure¹¹.

Ces chiffres et facteurs confirment l'existence d'écart de salaire entre les femmes et les hommes en Belgique à notre époque et en fournissent des explications partielles mais ces dernières ne valent évidemment pas justifications.



Type de moisissure argumentative utilisée : suppression de données pertinentes



L'affirmation selon laquelle l'inégalité salariale entre les femmes et les hommes est de l'histoire ancienne ignore, volontairement ou non, toute une série d'informations qui la contredit.

Le mécanisme consiste à **omettre certaines informations qui pourraient affaiblir**

la conclusion. Facile à contrer, cette argumentation fallacieuse ne résiste pas à l'exposé des données négligées, qui réfutent aussitôt l'opinion avancée.

¹¹ Kaufer, Irène « À travail égal, salaire égal » (2/10/2017), disponible sur <http://inegalites.be/A-travail-egal-salaire-egal>.

**« L'ÉGALITÉ DES SEXES, C'EST QUAND
ÇA VOUS ARRANGE... C'EST-À-DIRE
PAS QUAND IL FAUT PAYER LE RESTO OU
PORTER QUELQUE CHOSE DE LOURD ! »**

Les hommes sont eux aussi soumis à des injonctions liées à leur sexe : (très) bien gagner leur vie, avoir de l'ambition professionnelle, être fort, protecteur, etc. Celles-ci se veulent complémentaires à celles assignées aux femmes (privilégier sa vie familiale, être à l'écoute, douce et délicate...). Pour assumer ces rôles, l'homme disposerait d'ailleurs des ressources nécessaires, économiquement et physiquement, mais sont-elles innées ?

« Ça vous arrange que les hommes paient le resto ! »

Les inégalités économiques ont déjà été abordées précédemment et il est apparu clairement que les femmes gagnent moins bien leur vie que leurs homologues masculins. S'ajoute à cela un modèle familial traditionnel, encore vigoureux aujourd'hui, selon lequel l'homme est celui qui pourvoit aux besoins « en bon père de famille », expression lourde de sens pour parler d'une gestion efficace et raisonnée.

« Ça vous arrange de laisser les hommes porter les charges lourdes »

Il est avéré que la plupart des individus de sexe masculin sont **plus grands et dotés d'une musculature plus développée**. Les raisons scientifiques avancées concernant l'origine des différences physiques entre les femmes et les hommes (le dimorphisme sexuel) varient selon les disciplines, qui tiennent compte des influences non seulement du sexe biologique mais aussi du genre. **Certain-e-s remettent en question le paradigme selon lequel les particularités liées à la stature et la force physique des femmes et des hommes seraient naturelles**. C'est le cas de Priscille Touraille, anthropologue française dont les travaux ont été popularisés grâce, entre autres, à sa directrice de thèse et consœur Françoise Héritier¹². D'après les deux chercheuses, la plupart des différences morphologiques résulteraient d'une alimentation différenciée entre individus de sexe masculin et féminin, déjà depuis la préhistoire. Il y aurait donc, selon leurs hypothèses, une construction progressive d'un rapport de domination par des comportements culturels genrés, comportements qui finissent par influencer sur les traits physiques des êtres humains. Si ces résultats sont controversés dans le monde de la biologie évolutive notamment, ils ont – au moins – le mérite d'interroger les interactions entre culture et biologie dans la création des corps sexuellement distincts.

Personne n'est à l'abri de la reproduction de ces schémas où l'homme paie ou assume des tâches nécessitant davantage de force physique. Il s'agit de **constructions sociales puissantes qui maintiennent des inégalités systémiques**. Il revient tant aux hommes qu'aux femmes de s'affranchir de ces rôles stéréotypés.

¹² Mulot, Rachel « Françoise Héritier : "Les hommes et les femmes seront égaux un jour, peut-être..." », *Sciences et avenir*, 2017; disponible sur https://www.sciencesetavenir.fr/archeo-paleo/anthropologie/francoise-heritier-les-hommes-et-les-femmes-seront-egaux-un-jour-peut-etre_118323.

Des rôles stéréotypés, bien souvent intégrés de part et d'autre

La philosophe française Manon Garcia souligne qu'il est rationnel pour les femmes, dans la société patriarcale qui est la nôtre, de se soumettre. Elles sont programmées à cette fin (par l'éducation notamment) : tout est fait, selon elle, pour que les femmes trouvent des avantages à cette soumission et se maintiennent dans cette position, là où y résister demanderait bien plus d'efforts et d'énergie car s'écarter de la norme s'avère bien souvent sanctionné socialement. **Nommer et analyser la complicité des femmes dans ce rapport de domination nous amène non pas à les pointer comme responsables de la situation mais bien à montrer combien la structure sociale dans laquelle nous évoluons, tout comme la norme qu'elle institue, influence nos comportements.**

Par exemple, au modèle dominant de la galanterie paternaliste, il est possible d'opposer celui de la courtoisie mutuelle, de toutes et de tous, en gardant à l'esprit que chacun·e doit avoir la liberté de participer selon ses capacités, intérêts et compétences. En amont, il s'avère donc nécessaire de permettre à l'ensemble de la population de développer ces dernières de manière égalitaire, ce qui requiert des actions dans bien des domaines (l'éducation, la publicité, la législation, etc.)



**Type de moisissure argumentative utilisée :
accusation d'hypocrisie (tu quoque)**

<< L'ÉGALITÉ DES SEXES, C'EST QUAND ÇA VOUS ARRANGE... C'EST-À-DIRE PAS QUAND IL FAUT PAYER LE RESTO OU PORTER QUELQUE CHOSE DE LOURD ! >>

Les personnes qui assument ces propos s'évertuent à dénoncer la prétendue hypocrisie, voire l'opportunisme des femmes

qui bénéficient de certains avantages ponctuels, dans un rapport de domination largement défavorable par ailleurs. Le débat au sujet de ce dernier se trouve alors rapidement évacué...

Cette manière d'argumenter revient à **invalidier les propos d'un·e interlocuteur·rice ou d'un groupe en révélant sa prétendue incohérence par rapport à des actes ou opinions énoncées précédemment**. On détourne ainsi l'attention de la thèse défendue en attaquant la personne ou le groupe qui la soutient.



« **TOUT LE MONDE LE CONSTATE :** **FEMME, HOMME, AUTRE, ÇA NE CHANGE** **RIEN AUJOURD'HUI... IL N'Y A PLUS DE** **DISCRIMINATION LIÉE AU SEXE... >>**

Depuis quelques années, une **législation anti-discrimination** a vu le jour en Belgique. **Le sexe fait bel et bien partie des dix-neuf critères** qu'elle reprend (voir le Décret wallon du 6/11/2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination) et de nombreux chiffres viennent confirmer que ce critère a bien sa place dans la législation¹³.

En effet, une étude cherchant à déterminer le pourcentage de personnes déclarant avoir été victimes de discrimination (au moins une fois au cours de l'année précédente en Wallonie) dévoile les résultats suivants : **un·e citoyen·ne sur cinq dit avoir subi une ou plusieurs discriminations au cours des 12 mois écoulés et on constate que les femmes sont davantage soumises à ce phénomène** (20% contre 12% d'hommes).

On remarque en outre que les **discriminations liées au sexe les touchent exclusivement et que c'est bien ce critère qui les impacte en premier** (22%, suivi par le critère de l'âge pour 17% d'entre elles, là où les hommes mentionnent l'origine ethnique puis l'âge).

¹³ Cardelli, Rébecca « La discrimination liée au sexe à travers les perceptions des citoyens en Wallonie », Observatoire belge des inégalités, 2017; disponible sur <http://inegalites.be/La-discrimination-liee-au-sexe-a>.

Sur le lieu de travail particulièrement, les discriminations à l'égard des femmes sont très fréquentes : propos à connotations sexuelles, changements dans leur horizon professionnel après un congé de maternité ou en raison de leurs obligations parentales, écarts salariaux, les chiffres et témoignages confirment les réalités sexistes vécues par bon nombre de travailleuses.

Pourtant, en Wallonie, comme en Europe, les discriminations liées au sexe sont **considérées comme des phénomènes plutôt rares** par les citoyen·ne·s¹⁴. Plusieurs théories expliquent ces représentations : **les membres d'un groupe discriminé sont bien souvent amené·e·s à intérioriser leur position**, à tel point qu'ils et elles perçoivent la société comme égalitaire coûte que coûte. Par ailleurs, le manque de sanction systématique suite à des discriminations tend à banaliser ces dernières, si bien qu'elles ne sont plus vécues comme telles¹⁵. Identifier des situations discriminatoires s'avère donc parfois difficile mais les résultats mentionnés dans les paragraphes qui précèdent empêchent de nier leur existence.



Type de moisissure argumentative utilisée : appel à la popularité (*Ad populum*)

Le mécanisme repose sur le nombre de personnes qui adhèrent à une idée : **on affirme qu'une thèse, un comportement, une action, un avis ou autre sont justes, biens, vrais, si beaucoup s'en réclament**. Or, la popularité d'une théorie ne vaut pas validation.



14 Discrimination in the UE in 2012, Spécial Eurobarometer 393, November 2012.

15 Jost, J.T. et Banaji, M. R. « The role of stereotyping in system-justification and the production of false consciousness. » in *British journal of social psychology*, 33 (1), 1994, pp. 1-27.

« DANS L'HISTOIRE, CE SONT PLUTÔT LES HOMMES QUI ONT FAIT ÉVOLUER LES CHOSES... »

L'**Histoire dominante**, celle qui est enseignée dans les manuels, à l'école et que la plupart des médias relaient forgeant notre mémoire collective, **retient peu de femmes talentueuses ou au destin déterminant**. Serait-ce parce qu'il n'en existe tout simplement pas ? Rien n'est moins sûr.

Leur absence est explicable par plusieurs facteurs¹⁶.

D'abord, il y a les **mécanismes d'invisibilisation**, qui peuvent être le fait de la famille ou d'organes comme l'Église ou l'État, autant de lieux où les hommes assument consciemment ou non des rôles influents, voire dominants.

Traditionnellement ensuite, des tâches et domaines d'expertise sont associés aux genres et **c'est bien dans la sphère privée que les femmes sont réputées exceller, là où les hommes disposent de tout l'espace pour s'affirmer dans la sphère publique**. Dès lors, minorisées en dehors du foyer, les femmes éprouvent davantage de difficultés pour être reconnues dans leur(s) activité(s) extérieure(s). À titre d'exemple, à l'instar de l'historienne des sciences Margaret Rossiter, certain·e·s parlent d'ailleurs d'« Effet Matilda », par lequel de nombreuses femmes scientifiques ont été dépossé-

¹⁶ Sporenda, Francine « Interview de Valentine Sebile : Invisibilisation des femmes dans l'histoire: RENDRE VISIBLE LES INVISIBLES », Révolution féministe, 3 février 2018; disponible sur <https://revolutionfeministe.wordpress.com/2018/02/03/invisibilisation-des-femmes-dans-l-histoire-rendre-visible-les-invisibles/>.

dées de leurs découvertes au profit d'autres chercheurs, de sexe masculin¹⁷.

Les femmes génies ne manquent pourtant pas : le récent ouvrage *Ni vues, ni connues* (Collectif Georgette Sand, Éditions Hugo et Compagnie, 2017) ou les bandes-dessinées *Les Culottées* (Pénélope Bagieu, Gallimard Jeunesse, 2016 et 2017), entre autres, leur assurent une visibilité en retraçant les parcours de certaines d'entre elles.

De plus, qu'il s'agisse des mondes politique, artistique et académique, ou des hiérarchies et des postes à responsabilité, **les femmes sont sous-représentées** dans bien des domaines : en France par exemple, les musées nationaux n'offrent une place qu'à 25 % de femmes artistes et seuls 2 % des rues portent un nom de femme¹⁸; au sein du service public radiophonique en Belgique, on compte à peine 20 % d'invitées toutes émissions confondues et plus de 80 % de présentateurs principaux (ce dernier chiffre baisse légèrement, pour atteindre les alentours des 70 %, aux heures plus creuses¹⁹).

Ces quelques données démontrent que l'idée selon laquelle ce sont les hommes qui font l'Histoire est bien **le résultat de divers mécanismes et phénomènes qui tendent à maintenir les femmes dans l'ombre.**



17 Ropert, Pierre, « L'effet Matilda ou les découvertes oubliées des femmes scientifiques », France Culture, Aout 2018; disponible sur <https://www.franceculture.fr/sciences/leffet-matilda-ou-les-decouvertes-oubliees-des-femmes-scientifiques>.

18 Sporenda, Francine, *idem*.

19 Strale, Mathieu « Qui invite-t-on à la radio ? Contribution à l'analyse des inégalités médiatiques », Observatoire belge des inégalités, 6/11/2017; disponible sur <http://inegalites.be/Qui-invite-t-on-a-la-radio#nb3-3>.



**Type de moisissure argumentative utilisée :
appel à l'ignorance (*argumentum ad ignorantiam*)**

**<< DANS L'HISTOIRE, CE SONT PLUTÔT LES HOMMES
QUI ONT FAIT ÉVOLUER LES CHOSES... >>**

L'Histoire ne s'écrit pas seule : ce qu'on en retient est le résultat de choix posés dans des contextes particuliers. Affirmer que les individus de sexe masculin ont davantage marqué l'Histoire revient à ignorer les rapports de domination à l'œuvre et leurs conséquences sur la reconnaissance des femmes.

Par l'appel à l'ignorance, il s'agit de **tirer des conclusions hâtivement à partir de l'absence de quelque chose**. Puisque l'inverse n'est pas démontré, on considère la proposition comme vraie, juste, légitime là où **s'abstenir de conclure serait davantage rationnel**.



« IL Y A AUSSI DES HOMMES QUI SUBISSENT DES VIOLENCES ET DES DISCRIMINATIONS »»

Écarts salariaux, sexisme, invisibilisation, discriminations professionnelles, répartition des tâches et des rôles fortement sexuée, mépris pour les caractéristiques habituellement attribuées au sexe dit « faible », l'ensemble des données reprises ci-avant le montre : **l'égalité entre les femmes et les hommes est loin d'être acquise et ce sont les premières qui subissent davantage les conséquences de ces rapports sociaux.**

En ce qui concerne les violences également, les femmes sont en première ligne. En 2010, une étude²⁰ livre les chiffres suivants :

	Pourcentage de femmes victimes	Pourcentage d'hommes victimes
Attouchements ou abus sexuels (<18 ans)	9%	3%
Contact ou rapport sexuel forcé (>18 ans)	6%	1%
Violences conjugales	15%	10%

Les auteurs de violences sont, en outre, majoritairement de sexe masculin (70%²¹).

20 Pieters, Italiano, Offermans et Hellemans *Les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle*. Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, Bruxelles, 2010.

21 Drieskens et Demarest (ISP) « Étude sur la violence intrafamiliale et la violence conjugale basée sur l'enquête de santé 2016 » (réalisée pour l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes) Bruxelles, 2015, p.43; disponible sur https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/rapport_intrafamiliaalgeweld_final_fr.pdf.

Par ailleurs, en se penchant sur les appels reçus en 2015 sur la ligne « Écoute violences conjugales », on dénombre 80% de femmes victimes, 12% d'hommes victimes, 1% de femmes auteures pour 7% d'hommes auteurs²².

Autre point significatif, Marylène Lieber rappelle que la plupart des femmes sont contraintes de mettre en place toute une série de précautions, comportements et stratégies pour éviter les dangers auxquels elles peuvent être confrontées dans l'espace public lorsqu'elles sortent seules le soir, pratiques qui sont bien moins présentes et largement différentes pour les hommes²³.

Afin d'éviter de mener en parfaite symétrie des combats aux enjeux factuellement/statistiquement, asymétriques et différents, il convient d'être vigilant·e·s par rapport au contexte dans lequel les violences ont cours. La société patriarcale dans laquelle nous vivons organise des rapports de domination où les hommes disposent d'avantages, de privilèges et de pouvoirs bien plus importants que les femmes. Le sexisme est donc lié à un système et, d'après les statistiques, ce système protège les individus de sexe masculin de nombreuses violences et discriminations, bien qu'imparfaitement. Il n'est nullement question de nier ou d'amoindrir ces difficultés : elles méritent une attention particulière pour les enrayer. Cependant, il semble opportun de rappeler que, dans une société où existent des rapports de domination largement défavorables pour les femmes, les violences subies par les hommes ne donnent pas lieu aux mêmes conséquences ni aux mêmes traitements. Prendre conscience de cela n'exclut pas de lutter contre

22 IWEPS « Les violences contre les femmes en Wallonie. Des chiffres qui font mal », 2016; disponible sur

<http://actionsociale.wallonie.be/sites/default/files/documents/stats-violences-femmes-2511206.pdf>.

23 Lieber, Marylène « Le Sentiment d'insécurité au prisme du genre – Repenser la vulnérabilité des femmes dans les espaces publics », 2011; disponible sur

www.metropolitiques.eu/Le-sentiment-d-insecurite-au.html.

elles : au contraire, en évitant la comparaison et la confusion avec ce qu'endurent les femmes, il s'agit d'affiner ses perceptions pour combattre ces violences tout aussi efficacement.

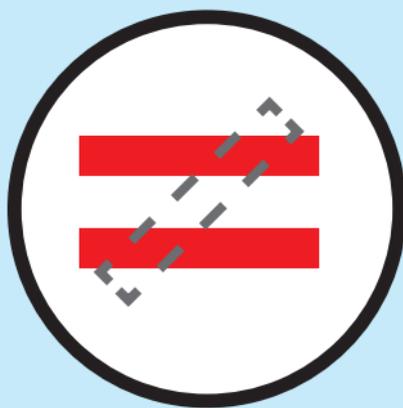


Type de moisissure argumentative utilisée : analogie douteuse

**« IL Y A AUSSI DES HOMMES QUI SUBISSENT
DES VIOLENCES ET DES DISCRIMINATIONS »**

Dans ce cas concret, on compare donc un phénomène social structurel (les violences faites aux femmes) et des cas ponctuels (les hommes victimes de violence), au sein d'une société patriarcale. Ce faisant, le caractère genré des violences est relativisé.

L'analogie douteuse discrédite une situation en la comparant à une autre, avec laquelle elle partage des caractéristiques plus ou moins lointaines. Raisonner par analogie peut être utile mais n'est pas toujours légitime, si les contextes et implications s'avèrent insuffisamment proches.



L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES, C'EST POSSIBLE ? L'EXEMPLE ISLANDAIS

Depuis un peu plus de dix ans, le Forum Économique Mondial publie annuellement le *Global Gender Gap Report*, qui classe les pays en fonction des disparités entre femmes et hommes que l'on peut y rencontrer. Quatre domaines y sont étudiés : la santé, l'éducation, la participation économique et la participation politique.

L'Islande occupe, pour la neuvième année consécutive en 2017, la première place de ce classement²⁴ bien qu'il subsiste certains combats à mener, notamment dans la répartition des tâches privées, dans les domaines de l'emploi et des violences faites aux femmes. En pratique, comment ces résultats au GGGR se traduisent-ils ?

- ✓ En 2009, l'Islande nomme la 1^{re} femme première ministre de l'histoire du pays (après avoir déjà fait figure de pionnière en élisant une femme à la présidence de la République en 1980).
- ✓ En 2012, de nombreux postes clés de l'administration du pays sont assumés par des femmes (première ministre, présidence du Parlement, charge de première évêque de l'Église protestante...).
- ✓ En 2018, l'égalité salariale est inscrite dans la loi : elle est rendue obligatoire et contrôlée tous les trois ans, pour les entreprises de plus de vingt-cinq employé·e·s. En cas d'iné-

24 À titre indicatif, la Belgique est 31^e pour cette même année. Rapport complet disponible ici : http://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2017.pdf

galités avérées, la société s'expose à 400 € d'amende par jour et par employé·e concerné·e.

- ✓ Des législations, contraignantes et assorties de sanctions en cas de non-respect, imposent des quotas femmes-hommes dans les conseils d'administration des entreprises. En 2013, ces dispositions, bien qu'insuffisantes, se révélaient tout de même efficaces pour endiguer partiellement les disparités en matière de pouvoir économique entre les femmes et les hommes.
- ✓ La répartition du congé parental, à chaque naissance, est de trois mois par parent, auxquels s'ajoutent trois mois à partager librement (si les deux parents ont bien bénéficié des trois premiers mois).
- ✓ La plupart des lycées du pays dispensent des cours dédiés aux questions de genre, sensibilisant les plus jeunes à ces réalités et prenant ainsi une part active dans la poursuite de l'objectif égalitaire.

Les principaux leviers de l'égalité entre les sexes semblent provenir de la **conjonction entre une éducation axée, dès le plus jeune âge, sur la lutte contre les stéréotypes et assignations genrées ainsi que sur une législation forte.**

Il est important de souligner finalement que ces résultats s'inscrivent dans un **long processus de mouvements citoyens, de combats pour des politiques ambitieuses en matière d'égalité femmes-hommes.** En effet, déjà en 1975, avait eu lieu la journée dite « sans femmes » : 90 % d'entre elles avaient mené une grève totale – tant pour leurs tâches familiales que professionnelles – afin de s'unir, manifester et revendiquer une place égale aux hommes dans la société. Plus récemment, en 2016,

de nombreuses Islandaises ont arrêté le travail à 14 h 38, dénonçant qu'à partir de cette heure précise, en raison de leur écart de salaire avec leurs collègues masculins, elles commençaient à travailler gratuitement.

Il ne s'agit que de deux exemples de mobilisations, parmi beaucoup d'autres qui rappellent que **l'égalité ne s'impose pas naturellement mais qu'il est nécessaire de la conquérir par l'action collective.**

DES PISTES DE SOLUTIONS

91% des citoyen·ne·s wallon·ne·s considèrent qu'une réelle démocratie doit assurer l'égalité de droits entre les femmes et les hommes²⁵. Force est pourtant de constater que, si la supériorité d'un sexe sur l'autre est rejetée en tant que principe, elle est pourtant observable dans bien des domaines de notre société.

Comment faire pour que l'égalité femmes-hommes se concrétise ? Voici quelques pistes de réflexions et d'actions.

- ✓ Soutenir et relayer les publications et mobilisations prônant l'égalité entre les sexes.
- ✓ Exercer sa vigilance linguistique : ne pas laisser des propos sexistes sans réaction, au minimum les interroger et les déconstruire si possible.
- ✓ Sensibiliser, dès le plus jeune âge, au caractère construit des inégalités.
- ✓ Proposer des espaces éducatifs où chaque enfant peut librement choisir ses activités.
- ✓ Donner de la visibilité à des modèles de femmes et d'hommes inspirants dans tous les domaines, sans présélection genrée.
- ✓ Encourager des législations favorables à l'égalité entre les sexes, contraignantes et assorties de sanctions en cas de non-respect (parité femmes-hommes imposée, en politique et dans les autres organes décisionnels comme les conseils d'administration par exemple ou encore dans les médias ;

²⁵ Cardelli, Rébecca « La discrimination liée au sexe à travers les perceptions des citoyens en Wallonie », Observatoire belge des inégalités, 2017 ; disponible sur <http://inegalites.be/La-discrimination-liee-au-sexe-a>.

égalité de salaires effective ; égal accès aux congés parentaux ; développer l'offre des places d'accueil pour la petite enfance...).

Pour créer une société égalitaire, il semble indispensable **d'agir sur plusieurs plans concomitants** (l'éducation, l'emploi, les droits, les mentalités, etc.) et divers moyens s'offrent à nous, selon nos intérêts et ressources particulières. Hiérarchiser ou opposer les différents moyens de lutter constituent une perte d'énergie et de temps sur le chemin d'une société enfin égalitaire.

En effet, si les méthodes et thématiques de prédilection varient, une constante s'impose cependant : sans prendre ces problématiques à bras-le-corps, sans réclamer des changements et émettre des propositions, le *statu quo*, voire l'augmentation des inégalités, paraît inévitable.

AGIR POUR UNE SOCIÉTÉ ÉGALITAIRE

Nous recensons ci-dessous, de manière forcément non exhaustive, quelques associations²⁶ qui travaillent et disposent de ressources utiles à la construction d'une société où femmes et hommes bénéficieraient d'une égalité de droit et de fait.

Barricade – Association d'éducation permanente au sein de laquelle la lutte féministe est transversale à toutes les actions.

Belges et culottées – Collectif de bénévoles qui combat les inégalités et discriminations entre les sexes.

Centre d'Archives et de Recherches pour l'Histoire des Femmes (CARHIF) – Centre de recherches et d'archives spécialisé dans l'histoire des femmes et du mouvement féminin.

Centre féminin d'éducation permanente – Association féministe, pluraliste, interculturelle et solidaire, qui lutte contre les discriminations fondées sur le genre et renforce la citoyenneté active via des débats, des rencontres et des formations.

Collectif 8 mars Liège – Groupe autogéré qui veut créer un espace de lutte et de visibilité pour toutes les femmes, personnes dans des transidentités et non binaires.

Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE) – Association qui lutte contre les violences et l'exclusion socio-économique.

Collectives et Ardentes – Collectif d'associations qui se mobilisent pour les droits des femmes, notamment lors de l'organisation de la Cyclo-parade du 8 mars à Liège.

26 Nous nous sommes limitées à la mention de groupes belges francophones.

Commission communale Femmes et Ville – Commission consultative du Conseil communal liégeois qui a pour objectif de veiller à l'égalité femmes-hommes dans les politiques communales et sensibiliser l'opinion publique à ces questions.

Conseil des Femmes Francophones de Belgique (CFFB) – Association pluraliste, interculturelle et intergénérationnelle qui regroupe une cinquantaine d'organisations de femmes francophones. Elle combat toute forme de pression et discrimination envers les femmes.

Femmes Prévoyantes Socialistes – Mouvement d'éducation permanente portant les valeurs féministes, progressistes et laïques.

Garance ASBL – Association active dans la prévention des violences basées sur le genre.

La Voix des femmes – Association articulant ses actions visant la cohésion sociale autour de trois thématiques : femmes et droits; femmes et interculturalité; femmes et politique(s).

Le Monde selon les femmes – Organisation non gouvernementale féministe active dans les domaines liés au genre et au développement.

Mirabal – Plateforme pour les organisations luttant contre les violences faites aux femmes.

Oxfam Solidarité – Active sur plusieurs thématiques, cette association mène des campagnes sur la justice de genre et s'emploie à la réduction des inégalités.

Sophia – Réseau belge des études de genre, subventionné par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Stop au sexisme – Plateforme de lutte contre le sexisme.

Touche pas à ma pote – Association luttant contre les violences et actes sexistes via des campagnes de sensibilisation.

Université des femmes – Association d'éducation permanente aux missions d'enseignement et de recherche sur les rapports de domination et d'oppression entre les sexes.

Vie Féminine – Mouvement féministe défendant une société solidaire et égalitaire.

« C'est un truc de gonzesse », « Il y a d'autres priorités », « C'est quand ça vous arrange »... Ce fascicule se penche sur une dizaine de phrases comme celles-ci, que nous entendons très (trop ?) souvent et qui participent au maintien d'inégalités entre les femmes et les hommes.

Le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège propose ici quelques pistes de réflexion, outils et références pour réagir face aux propos qui justifient, voire naturalisent, ces inégalités.

Pour chaque phrase, une même méthode : confrontation aux chiffres et études liés à la question puis mise en évidence du type d'argument qui est convoqué par son émetteur pour relayer une vision inégalitaire entre les femmes et les hommes. Sont ainsi mis au jour plusieurs mécanismes, langagiers notamment, par lesquels le sexisme se maintient et se perpétue, parfois à notre insu.

Ce manuel s'inscrit dans le prolongement de l'exposition permanente *En lutte. Histoires d'émancipation* (Cité Miroir), qui retrace l'histoire des luttes et droits sociaux en Belgique. Son thème, l'égalité femmes-hommes, a été inspiré par les débats et animations qui clôturent la visite.

